

CONDITIONS DE MENSUALISATION DE VOTRE CARTE DE PECHE 2021
---

Ce mode de paiement proposé du **15 décembre 2020 au 15 février 2021** est possible uniquement sur un **panier d'un montant compris entre 70€ et 300€** et contenant des cartes de pêche ou options annuelles (exclusion des cartes saisonnières).

**1€ par mois de frais de dossier** sera ajouté à votre commande, soit 12€ par panier mensualisé.

Votre adresse mail et votre numéro de portable sont obligatoires pour permettre la signature numérique du mandat de prélèvement.

- **1<sup>ère</sup> échéance de 2/12<sup>ème</sup> de votre panier encaissé en CB à la commande**
- **puis 10 prélèvements de 1/12<sup>ème</sup> réalisés à partir du 5 mars.**

*Exemple pour une carte majeur à 78€ : 1<sup>ère</sup> mensualité à 15€ (2 mensualités à 6€50 + 2€ frais bancaires) et les 10 mois suivants : 7€50/mois (6€50 + 1€ frais bancaires). Les mensualités sont abordables mais le coût total de la carte sera de 90€ en raison des frais bancaires appliqués (12€ au total).*

[Voir les conditions générales de mensualisation](#)